

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00402

ARRET DE PROJET DE PLU DE LA COMMUNE DE DARGOIRE

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 23 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 80

Nombre de pouvoirs : 22

Nombre de voix : 102

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Jennifer BONJOUR, M. Olivier BROUILLOUX, Mme Hélène BRUYERE, Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Catherine CHAPRON, M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Joëlle COUSIN, Mme Alexandra CUSTODIO, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, Mme Eliane LEGROS, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Yves MORAND, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, Mme Joelle RICARD, Mme Christiane RIVIERE, Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Vincent BONY donne pouvoir à Mme Marie-Hélène THOMAS,

Le 10 octobre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160509-D20160040210-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161010

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALON,
Mme Suzanne CHAZELLE donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
Mme Patricia CORTEY donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,
M. Gilles ESTABLE donne pouvoir à M. Joseph SOTTON,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à Mme Nathalie MATRICON,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
M. Pascal MAJONCHI donne pouvoir à Mme Catherine NAULIN,
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Eliane LEGROS,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Alexandra CUSTODIO

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Michel BEAL, M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Michèle BISACCIA, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Gabriel DE PEYRECAVE,
Mme Marie-Dominique FAURE, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Roland GOUJON,
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON,
M. Yves LECOQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER,
Mme Babette LUYA, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,
Mme Fabienne PERRIN, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Christine ROUX, Mme Sylvie THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES,
M. Maurice VINCENT

Secrétaire de Séance :

Mme Nadia SEMACHE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

ARRET DE PROJET DE PLU DE LA COMMUNE DE DARGOIRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5215-20 ;

Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives, modifiant l'article L. 123-1 du code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°232/2015 du 10 août 2015 portant notamment transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) et documents d'urbanisme en tenant lieu ;

Vu l'arrêté préfectoral n°379 du 24 décembre 2015 portant transformation de Saint-Etienne Métropole en Communauté Urbaine ;

Vu la délibération du Conseil Municipal la commune de Dargoire en date du 14 septembre 2015 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme, ses objectifs et les modalités de concertation ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Dargoire en date du 25 janvier 2016 donnant son accord pour la poursuite et l'achèvement par Saint-Etienne Métropole de la procédure de révision du PLU de Dargoire ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 04 février 2016 acceptant la poursuite et l'achèvement de la procédure engagée par la commune de Dargoire ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 30 juin 2016 portant sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU de Dargoire ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-9, L151-1 et suivants, L. 154-14 et suivants, L. 103-2 et suivants ;

Vu les dispositions réglementaires du code de l'urbanisme applicables aux procédures engagées avant le 1^{er} janvier 2016 ;

Considérant que le projet de PLU, tel qu'il est présenté au Conseil de Communauté est prêt à être arrêté conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme et transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration ainsi qu'aux organismes qui ont demandé à être consultés ;

Le Conseil de Communauté de Saint-Etienne Métropole est appelé à délibérer pour arrêter le projet de PLU et le bilan de la concertation.

La concertation sur le projet de PLU a revêtu la forme suivante :

1. Le déroulement de la concertation

Pendant toute la procédure d'élaboration du PLU, la commune de Dargoire a respecté les modalités prévues par la délibération du Conseil Municipal du 14 septembre 2015.

- a) L'information sur le dossier et l'avancement de la procédure :
La commune de Dargoire a procédé à l'affichage en continu de la délibération du 14 septembre 2015.
Un dossier d'information sur le projet de PLU, complété au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, a été mis à disposition du public en mairie et sur le site internet de la ville. Un article spécifique rappelant les modalités de concertation et les objectifs du futur PLU a été publié sur le site de la commune en avril 2016.
- b) Réunion publique et débat public : une réunion publique s'est tenue le 06 juin 2016. A cet effet, une invitation a été distribuée à l'ensemble des habitants. La présentation du projet de PLU réalisée au cours de cette réunion publique a été mise en ligne sur le site de la commune.
- c) Les articles et parutions :
Des articles et parutions ont ponctué toute la phase de l'élaboration du PLU par voie de presse locale relatant la tenue des réunions publiques ou dans les supports de communication municipaux tels que la revue municipale « Au fil du Lozange » et le journal « Le Progrès ».
- d) Le registre matériel :
En mairie, un registre de concertation a été mis à disposition des habitants, aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie, pour recueillir leurs observations.
- e) La concertation des personnes publiques associées :
En ce qui concerne la concertation avec les personnes publiques associées (PPA), l'objectif a été d'anticiper au maximum, en amont de la sollicitation officielle, à travers des échanges à chaque étape d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

2. La synthèse des observations recueillies et leur prise en compte

Le projet n'a pas fait l'objet d'observation durant son élaboration.

3. Conclusions

La concertation s'est tenue de manière continue durant toute l'élaboration du PLU.

La commune a associé l'ensemble de la population ainsi que les personnes publiques intéressées.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Dargoire sera communiqué pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées mentionnées aux articles L 132-7 et L 132-9 du code de l'urbanisme et aux personnes consultées à leur demande mentionnées à l'article L 123-12, notamment les communes limitrophes et les associations agréées.

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage à Saint-Etienne Métropole et à la Mairie de Dargoire pendant un mois.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'arrêté par la présente délibération, sera tenu à la disposition du public en mairie de Dargoire et au siège de Saint-Etienne Métropole.

Le dossier est consultable sur le site :

http://collaboratif.saint-etienne-metropole.fr/dossiers_plu/

Login : elussem

Mot de passe : PLU42CU

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **confirme que la concertation relative au projet de PLU s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du 14 septembre 2015,**
- **arrête le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté dans la présente délibération,**
- **arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Dargoire tel qu'il a été annexé à la présente délibération,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous documents relatifs à cette procédure.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU